



Préfecture de La Réunion
Pôle régional Santé Publique et Cohésion sociale
Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports de LA REUNION

Arreagre SPORT

ARRETE N° 04-2005 DDJS

portant agrément de diverses associations sportives.

Le Préfet de la Réunion, Chevalier de la Légion d'honneur

Vu la loi N° 84-610 du 16 Juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives,

Vu le décret n° 2002-488 du 9 avril 2002 relatif à l'agrément des groupements sportifs et des Fédérations sportives.

Vu l'arrêté Préfectoral n° 2446 du 19 septembre 2005, portant délégation de signature à Monsieur Daniel BOILLEY, directeur départemental de la Jeunesse et des Sports,

Vu les demandes présentées par les Clubs et Associations,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Sont agréées au titre des textes susvisés les associations sportives suivantes:

NOM DES ASSOCIATIONS	ADRESSE	N° AGREMENT
Escrime Club de Saint André	252 route Gabriel Macé 97490 SAINTE CLOTILDE	974 05 045
Tennis Club de St Gilles les Bains	Stade de Grand Fond - chemin Summer 97434 SAINT GILLES LES BAINS	974 05 046
Dojo Club Karaté de Saint André	519 chemin Menciol 97440 SAINT ANDRE	974 05 047
Karaté Shoto club de Bras Panon	5, rue ROBERTO - Rivière des Roches 97412 BRAS PANON	974 05 048
Association sportive et culturelle de Trois Bassins « Les Dauphins »	N° 25 rue des bringeliers - lot Ferrand 97426 TROIS BASSINS	974 05 049
Alliance Judo Sud	303 SIDR Front Mer - Bât C 97410 SAINT PIERRE	974 05 050
Club de 3 ^{ème} Age de Saint Jacques	17 cité Ah Soune 97400 SAINT DENIS	974 05 051

ARTICLE 2 :

Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Réunion et Le directeur départemental de la Jeunesse et des Sports sont chargés de l'exécution du présent arrêté lequel sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Réunion.

Fait à Saint Denis, Le 08/11/2005

Pour le Préfet et par délégation,
Le directeur départemental de la
Jeunesse et des Sports,

Daniel BOILLEY